

BUREAU EXECUTIF

PROCES-VERBAL N°8 DU 27 JANVIER 2010

SAISON 2009/2010

Présents :

Messieurs : Maurice BOISSEAU, Serge DELOUTRE, André GLAIVE

Assiste :

Monsieur : Jean-Marie SCHMITT

Excusés :

Mesdames : Valérie DELOUTRE, Virginie MOINEAU, Laurence LACHAISE

Messieurs : Jean-Paul ALORO, Alain GRIGUER, Pierre JEANROT, David QUINTIN, Olivier SERRE

1. CONCILIATION LEVALLOIS – 4EME MUTEE

Le conciliateur, d'entrée, nous a informé que sur le plan juridique :

- nous ne pouvons pas changer les règles en cours de compétition,
- il n'était pas dans les attributions du Comité Directeur Fédéral de modifier lesdits règlements, mais à l'Assemblée Générale comme le prévoit nos statuts.

Après cette entrée en matière, les voies de la négociation s'avéraient très étroites pour nous et avec des pièces justificatives qui n'arrangeaient pas nos affaires, telles que certains courriels de la DTN ou des salariés.

Nous devons être prudents lorsque les clubs nous interrogent et veiller à ce que les renseignements fournis ne se retournent pas contre nous.

Autre point négatif, l'homologation des matchs. La commission a trente jours pour valider ou invalider les résultats (en toutes lettres dans nos règlements). Nous sommes hors délai là aussi.

Dans la publication des résultats, il n'y a aucune indication indiquant un résultat « sous réserve » en cas de réclamation éventuelle.

Après discussions deux propositions sont faites par le conciliateur :

Proposition n° 1

- nous respectons la décision de l'Assemblée Générale, seuls les juniors sont concernés par la mesure,
- les résultats des matchs disputés par Levallois sont acquis (validation automatique au bout de trente jours),
- seul le match disputé contre Amiens est invalidé, réclamation du club effectué dans les règles,
- les résultats des matchs disputés avec un 4^{ème} muté après la décision du Comité Directeur Fédéral sont acquis (autorisation fédérale),
- les matchs qui se disputeront après la notification issue de la conciliation se dérouleront sans la 4^{ème} mutée (cadette).

Date de rédaction : 27/01/2010
Date d'approbation : Adopté par le CDF N°4 des 26- 27 Février 2010
Date de diffusion : 31/03/2010
Auteur : Maurice BOISSEAU

Proposition n° 2

Identique à la 1^{ère}, mais autorisation de jouer avec la 4^{ème} mutée pour la suite du championnat. Inacceptable car en contradiction avec ce qui précède.

Le Bureau Exécutif retient la proposition n°1.

1. MARTINIQUE

Après plusieurs échanges avec le Président du CROSMA. Il en ressort :

1. le CROS est intervenu plusieurs fois sur le déroulement de leurs Assemblées Générales électives et sur les finances. Les problèmes ne datent pas d'aujourd'hui,
2. un expert comptable a été désigné pour examiner les comptes de la Ligue suite à des malversations,
3. le Comité Directeur actuel n'a aucune légitimité, puisque les Statuts et Règlements n'ont pas été respectés sur plusieurs points.

Décision

- le Bureau Exécutif décide de suspendre le Comité Directeur de la Ligue :
- Il est proposé au Comité Directeur Fédéral de dissoudre le Comité Directeur Martiniquais,
- demander au CROS d'organiser de nouvelles élections dans le respect de nos règlements.
- Ces mesures sont prévues dans notre Règlement Intérieur (Art. 68).

Résultats du vote du Comité Directeur Fédéral : 15 OUI : Christian ALBE, Maurice BOISSEAU, Monique BRUGIER, Didier CHENOUN, Serge DELOUTRE, Claude GANGLOFF, Brigitte GEILER, André GLAIVE, Pierre JEANROT, Laurence LACHAISE, Daniel MINNE, Virginie MOINEAU, David QUINTIN, Olivier SERRE, Olivier SETRUK.

14 abstentions (Non votants)

C'est le CROSMA qui nous a proposé ses services. Il a déjà réglé une situation identique dans une autre Ligue, il y a 2 ou 3 ans.

Le Président,
Serge DELOUTRE

Le Secrétaire Général,
Maurice BOISSEAU